

## GEAPE

**GROUPE D'ETUDE ET D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
 « *Association pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles* »

### Contacts :

E-mail : [nyebonefaustin@gmail.com](mailto:nyebonefaustin@gmail.com), [geapedg2012@gmail.com](mailto:geapedg2012@gmail.com)

Tél : Directeur Exécutif : +243 997700920, +243 810330658,

Président du C.A : +243 99 13 37 041

**Adresse** : Entrée Office de route, Av. Mutongo, N° : 140, Q/Mabanga-Sud, Ville de Goma.



**N°37/GEAPE/COORD/N-K/2015**

**Goma, le 30/07/2015**

### **Transmis copie pour information à :**

- Monsieur le Premier Ministre de la RDC à **Kinshasa** ;
- Ministre de la Défense Nationale à **Kinshasa** ;
- Ministre National du Tourisme à **Kinshasa** ;
- Ministre National de l'Environnement **Kinshasa** ;
- A son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu à Goma ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu à **Goma** ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial à **Goma** ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Goma à Goma
- Monsieur le Responsable Chargé de la Section de la Protection de l'Environnement à la MONUSCO à **Goma**.
- Monsieur le Président Provincial de la société civile Nord-Kivu à **Goma** ;
- Monsieur le Responsable de l'ONG WWF-KACHECHE/**GOMA**
- Monsieur le Secrétaire Générale du Réseau CREF à **Goma**
- Messieurs les Directeurs Radio/TV locales à **Goma**

**Objet : Implication de l'incinération des sachets dans le réchauffement climatique et la prolifération des maladies dans la Ville de Goma.**

Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement, Culture et Arts, Sports et loisirs à **Goma**.

### **Excellence,**

Nous avons l'honneur de nous présenter auprès de votre haute compétence vous transmettre ce dont l'objet est identifié en marge.

En effet, nous saluons les efforts des autorités consistant à encourager la population de Goma pour les travaux de lutter contre l'insalubrité. C'est le cas du travail communautaire appelé « **salongo** » de chaque samedi où tous les habitants doivent faire la propriété des parcelles et même les environs, avant d'aller au service.

Malheureusement, les sachets plastiques qui sont des matières non biodégradables se retrouvent partout dans les rues, dans les lieux publics, et dans des parcelles. Après balayage, la population les **incinère** et dont les conséquences sur le plan sanitaire et environnemental sont néfastes.

En titre de rappel, en février 2015, nous avons menés une étude sur l'évaluation **de l'impact négatif de l'usage des sachets comme combustible sur l'environnement dans** la Commune de Karisimbi (**ville de Goma**) dont le nombre de ménages est estimé à plus de **67305**. Selon cette étude, nous avons trouvé qu'il ya libération journalièrement **542 747,52 litres de CO<sub>2</sub>** et **120 610,560 litres de HCl**. (Voir la lettre **N°22/12/DG/GEAPE/2015** du **02 /02/2015**).

Pendant que cette situation persiste, l'incinération de sachet vient encore aggraver la situation, car chaque samedi, la population de Goma incinère les sachets. Selon nos enquêtes, une petite boutique dans le quartier, distribue ou vend en moyenne hebdomadairement : 502 sachets incolores, 92 sachets noirs, 81 sachets bleu-blanc, 49 sachets verts et 7 sachets jaunes et dont la masse est respectivement : 502g ; 266,8g ; 413,1g ; 450,8g et 185,5g et dont la masse totale est de **1818,8 g** de sachets par semaine. L'incinération de cette quantité de sachet chaque samedi libère **2903 litres de CO<sub>2</sub>** et **3 litres de HCl**. D'après le statistique du service urbain de l'environnement de Goma, en 2014 il ya au total 477 boutiques fournissant **867 567,6g** des sachets et dont leur combustion libère plus de **1 384 731 litres de CO<sub>2</sub>** et **14 731 litres de HCl** hebdomadairement lors de l'incinération des sachets à l'issu de chaque « Salongo ».

Cette situation n'est pas sans conséquences sur la santé. Le HCl est un gaz est caustique pour les voies respiratoires. Selon les statistiques au niveau de la Division Provincial de Santé du Nord-Kivu, pour l'année 2012 il y a eu 428 975 cas des Infections Respiratoires Aigues (IRA) et 405 839 cas de la grippe ; et il faut signaler que les IRA figurent en troisième position parmi les maladies tueuses.

Le CO<sub>2</sub> et le HCl sont des gaz à effet de serre, mais ce dernier absorbe très fortement les infrarouges beaucoup plus que le CO<sub>2</sub> à poids égal ce qui prouve que sa contribution dans le réchauffement climatique n'est pas négligeable. D'après Sanga-Ngoie et Fukuyama (1996) cité par Dr Assani Ali Akamose dans sa publication L'état de l'environnement en République Démocratique du Congo à l'aube du III<sup>ème</sup> millénaire, ils montrent qu'à Goma, entre 1960 et 1990 il ya eu une augmentation de température de 0.79 ° C et une diminution de 472 mm des totaux pluviométriques. En outre, les données pluvio-thermiques de l'Observatoire volcanologique de Goma (moyenne effectuée sur une durée de 19 ans soit de 1990 à 2009) du Département de Géophysique (janvier 2009) montre une température moyenne de **18.73°C**. Pour le moment, le réchauffement climatique devient des plus en plus perceptible, car selon les statistiques au niveau l'OVG, il y a toujours de plus en plus augmentation de température dont en voici les moyennes annuelles : **21,9625 °C en 2013 et 22,0525°C en 2014**.

L'augmentation de cette température sera à la base de la prolifération des maladies. Selon un rapport de la FAO intitulé « Changement climatique et ravageurs et maladies transfrontière » il est dit ce qui suit « Les pays dépensent des sommes d'argent considérables pour se débarrasser des maladies et des ravageurs des animaux et des plantes. Or, le changement climatique est non seulement en train de créer des conditions propices au développement de ces ravageurs et maladies dans de nouvelles régions, mais il est aussi en train de modifier leurs modes de transmission ». Un autre rapport, annuel de 2012 produit par le Programme National de Lutte contre le

Paludisme, montre que « près de 9,4 millions des cas de paludisme et près de 24 mille décès liés à cette pathologie ont été enregistrés au cours de cette année » ; et pourtant *une hausse des températures est susceptible de prolonger la vie des moustiques et la saison de transmission des maladies.*

Sans conteste le changement climatique est un fait réel à Goma, conscient ou non nous en subissons les effets aux conséquences parfois irréversibles et dont malheureusement l'incinération des sachets vient aggraver la situation à lorsque **l'arrêté ministériel du 12 avril 2007 interdisant le commerce d'alcool, d'eau de vie et de liqueur en sachet et l'Arrêté Arrêté interministériel n°001/CAB/MIN/PME/ 2012 et n°003 CAB/MIN/ECO&COM/2012 du 21 août 2012 dont son article 1<sup>er</sup> qui stipule ce qui suit « Il est interdit sur l'ensemble du territoire national, la fabrication, l'importation et la commercialisation des emballages non biodégradables ».**

Tout en ne décourageant pas le « salongo », qui du reste contribue à lutter contre l'insalubrité, nous pensons qu'il serait mieux de prévoir les mécanismes d'évacuation des sachets au lieu de les incinérés car les conséquences sur la santé et l'environnement sont irréversibles.

Eu égard à ce qui précède nous recommandons ce qui suit :

- **Aux autorités de la RDC au niveau National et Provincial**

- d'appliquer les arrêtés ministériels susmentionnés et de punir les contrevenants;
- Privilégier une collaboration sous régionale de la CIRGL dans la mise en œuvre de la loi ;
- sensibiliser les populations sur les conséquences de l'incinération des sachets ;
- interdire l'incinération des sachets ;
- augmenter le réseau des stations météorologiques pour mieux surveiller le réchauffement climatique ;
- Promouvoir des emballages écologiques comme ceux en coton ou en papier au lieu des sachets ;
- Mettre en œuvre des unités industrielles de transformation/ recyclage de déchets plastiques déjà existants ;

- **A la population de Goma et ses environs**

- De cesser l'incinération des sachets ;
- D'utiliser les paniers pour faire le marché et autre emballages en papier ;

**Pour GEAPE**

**Chargé de Département**

Joachim BARHASHABAGA

**Directeur Exécutif**

NYEBONE Faustin